

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

Séance du 6 février 2026 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, BOURSIER Adeline, ROCHIGNEUX Didier, JOUIN Nicolas, DELHOMME Baptiste, MASSACRIER Marie-Claude, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine.

Absents : GRANGE Jean-François pouvoir donné à A. BOURSIER, GARIN Maximilien pouvoir donné T. GOUBY, GIBERT Marie-Anne pouvoir donné à DUCHEZ Stéphane, COMBE Emilie.

Secrétaire de séance : BOURSIER Adeline

Objet : Modification poste de rédacteur territorial

Le Maire informe l'assemblée :

Il rappelle au conseil municipal la délibération n° 2025-01 du 19 février 2025 créant un poste de Rédacteur Territorial à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires afin de pouvoir permettre à Madame Emilie FAUCHET d'être nommée sur le poste vacant au secrétariat. Il explique que suite à l'avis de la médecine du travail et au réaménagement du planning de Mme FAUCHET, ce poste est désormais de 19h hebdomadaires. Il y a donc lieu de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier comme suit le tableau des emplois :

SERVICE ATSEM ECOLE					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Rédacteur Territorial		B	1	0	TNC 20h
Rédacteur Territorial		B	0	1	TNC 19h

- d'inscrire au budget les crédits correspondants au BP 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 6 février 2026
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire,
Adeline BOURSIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20260206-2026-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026